



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'AMENAGEMENT DU VUACHE**

Vulbens, le vendredi 13 juin 2014

COMITE SYNDICAL DU MARDI 10 JUIN 2014 A VERS

COMPTE-RENDU

Nbre de délégués titulaires en exercice :	22
Nombre de délégués présents :	22
Nombre de délégués votants :	18
Date de convocation :	23 mai 2014

L'An deux mil quatorze, le dix juin à dix-huit heures trente, le Comité, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sur la commune de Vers, sous la présidence de monsieur Dominique ERNST, Président.

<p>Présents : ROZE S., LAPRAZ L., CUZIN A., ARGAUD C., SOLER J., MORIN N., MERY D., MEYNET G., MAGNIN A., DELVA C., DUPARC M., ERNST D., CLERC E., LAVOREL J., VELLUT D., BARBIER C., MERY L., BARTHASSAT J.-L., DOMERGUE F., DEGENEVE G., DUCRUET J.-L., BILLOT C., Excusés : CLAEYS S., BOUVARD V., DUPARC C., DESBIEZ-PIAT S., DERONZIER M., DERONZIER V., Absents : ROTH J.-L., FEIREISEN J., Invités : VILLET R., BOVAGNE F., PATRY S.</p>

Secrétaire de séance : Fabrice DOMERGUE

Monsieur le Président accueille les membres du comité syndical dans la salle du rez-de-chaussée de la mairie de Vers.

Monsieur Fabrice DOMERGUE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président laisse la parole à Stéphane PATRY qui présente à l'assemblée Fabrice BOVAGNE, technicien du syndicat, en charge de l'entretien et du balisage des chemins, de la gestion des espaces protégés de Viry et de la taille d'élagage des arbres fruitiers.

DELEGATION DE FONCTIONS AU PRESIDENT :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que selon l'article 9 de la loi N°2001-1168 dite loi MURCEF, le Président peut, sur délégation du comité syndical pour la durée de son mandat « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget* ».

Entendu l'exposé, le comité, après avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Président à passer des commandes, dont le montant est inférieur à **10 000 €** qui feront l'objet d'une procédure adaptée (contrats, devis, bons de commande ...).

ELABORATION DU REGLEMENT INTERIEUR :

Stéphane PATRY rappelle à l'assemblée que le SIAV, qui comprend une commune d'au moins 3 500 habitants (Viry), a l'obligation de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

L'ensemble des délégués ayant pris connaissance du projet de règlement, seuls quelques points sont complétés :

- Le principe d'une réunion bimestrielle est retenu, le deuxième mardi du mois, à 18h30.
- Les convocations seront adressées aux délégués titulaires et suppléants. Cet envoi sera effectué par voie dématérialisée, à l'adresse électronique de leur choix. Chaque délégué devra répondre au syndicat par un accusé de réception. Il en sera de même pour les comptes rendus.
- Les commissions permanentes seront les suivantes :
 - o Randonnée & Patrimoine,
 - o Vergers & Milieux naturels.

En septembre, chaque délégué sera invité à s'inscrire, s'il le souhaite, à l'une ou l'autre de ces commissions. Il est précisé que celles-ci seront efficaces si le nombre de membres n'est pas trop élevé. Lors de la première réunion, les membres de la commission procéderont à la désignation d'un responsable.

- Le débat d'orientation budgétaire aura lieu dans le courant du mois de novembre de chaque année.
- La suspension de séance sera décidée par le Président de séance.

L'assemblée n'ayant plus d'observation à formuler, Monsieur le Président propose d'ajouter ces modifications au règlement (annexé au présent compte-rendu) et de le présenter pour approbation lors de la prochaine séance du syndicat.

CHOIX SUR L'INDEMNITE DES MEMBRES DU BUREAU :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que depuis la création du SIAV, les membres du bureau (un président et deux vice-présidents) ont toujours œuvré de façon bénévole. Il propose de reconduire cette situation. L'assemblée approuve.

REEDITION DE L'OUVRAGE HISTOIRES ET LEGENDES AU PAYS DU VUACHE :

Monsieur le Président informe le comité que le SIAV a le projet de rééditer l'ouvrage « *Histoires et Légendes au Pays du Vuache* », qui sera largement remanié. Sa parution est programmée pour le début de l'année 2015. En tant qu'auteur et Président du SIAV, il propose d'offrir ses droits d'auteur au syndicat. L'assemblée le remercie.

AMELIORATION DU SITE INTERNET WWW.PAYS-DU-VUACHE.FR :

Monsieur le Président propose de retravailler le site internet du Pays du Vuache de manière à le rendre plus vivant et donc plus attractif.

Quelques idées sont déjà mises en avant :

- Modifier la page d'accueil avec une photo « bandeau » en haut de page, à changer une fois par mois, sous laquelle sera présentée l'actualité des syndicats,
- Créer de nouveaux onglets :

- Un onglet « Actualité », avec les articles de presse et des photos sur les événements et les nouveautés dans le Pays du Vuache,
- Un onglet « Autrefois » avec des cartes postales anciennes du territoire et des textes explicatifs,
- Un onglet « Patrimoine » avec les histoires et les légendes du Pays du Vuache.

Luc MERY propose de faire apparaître les comptes-rendus de séance. Alban MAGNIN propose de créer parallèlement une page Facebook.

VENTE DU GUIDE « BIEN ENTRETENIR SON VERGER » :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SIAV vient de rééditer le guide « *Bien entretenir son verger – 32 fiches techniques de terrain* ». Son cout de revient est de 2.24 € l'unité.

Compte-tenu de la qualité de ce nouveau document, monsieur le Président propose de vendre le guide. Le prix de vente de la nouvelle édition est fixé à **5 €** l'unité jusqu'à 4 exemplaires, **3.5 €** de 5 à 49 exemplaires et **2.5 €** au-delà.

Entendu cet exposé, le comité à l'unanimité :

- 1) Approuve la proposition de monsieur le Président,
- 2) Entérine la proposition de facturer le guide « *Bien entretenir son verger – 32 fiches techniques de terrain* » **5 €** l'unité jusqu'à 4 exemplaires, **3.5 €** de 5 à 49 exemplaires et **2.5 €** au-delà.
- 3) Dit que le recouvrement des sommes dues sera opéré immédiatement après délivrance du document,
- 4) Autorise le Président à offrir des guides à titre gratuit dans la mesure où les bénéficiaires sont nommés sur un certificat administratif.

Un exemplaire est offert à chaque membre présent.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Inauguration du guide « *Sentiers de découverte du patrimoine* »** : En partenariat avec La Salévienne, qui a largement contribué à la refonte de ce guide, le SIAV propose d'inaugurer la parution de l'ouvrage (prévue fin juin) lors de la manifestation « Pouce c'est l'été » qui sera organisée le dimanche 6 juillet 2014 à Viry. En effet, le syndicat participe déjà à cet événement pour présenter son exposition : « *Les Corridors de l'Amour, ou les rencontres animales à pile ou face ...* ». Les personnes intéressées auront par conséquent rendez-vous à 9h sur le stand du SIAV où elles pourront se procurer le guide. Puis elles partiront en compagnie de Claude BARBIER, vice-président de La Salévienne, à la découverte des églises et des chapelles de Viry. Pour « coller » avec le public familial de cette journée, la boucle de 11 km ne sera pas faite dans son intégralité.
- **Présentation du SIAV aux conseils municipaux** : Dominique ERNST et Stéphane PATRY proposent pour les communes qui le souhaitent d'intervenir dans conseils municipaux pour présenter le SIAV. Alban MAGNIN informe le comité que la commune de Valleiry est intéressée. Jean-Louis DUCRUET propose de coupler cette présentation avec celle du SIPCV (Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache) dont il est président, en condensant les informations pour les cinq communes non associées.
- **Conflit d'intérêt** : Il est défini comme « *toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction.* »
Afin de prévenir les conflits d'intérêts, les personnes titulaires de fonctions exécutives locales qui estiment se trouver dans une situation répondant à cette définition « *sont supplées par leur délégataire, auquel elles s'abstiennent d'adresser des instructions* ». En conséquence Monsieur le Président demande à Luc MERY, Vice-président du SIAV mais également chargé de missions

auprès de l'association Apollon74, de se retirer lors des votes concernant les mandats rémunérés qui pourraient être confiés à l'association Apollon74.

- **24 heures naturalistes du Mont Sion** : Luc MERY remet à chaque délégué des affiches pour annoncer l'événement qui aura lieu les 14 et 15 juin 2014 autour de la ferme « Au coucher du Soleil » sur la commune de Jonzier-Épagny. Programme complet disponible sur le site du SIAV.
- **Sortie « Vuache » en septembre pour les délégués du SIAV** : Afin de permettre à la nouvelle équipe du SIAV de mieux se connaître, Monsieur le Président propose d'organiser une balade sur le massif du Vuache, de Vulbens à l'Oratoire Sainte Victoire. Le déjeuner de midi se fera sous la forme d'un pique-nique canadien (chacun apporte un plat salé ou sucré, à partager). Le syndicat offrira les boissons. Les conjoints et les enfants sont invités (à préciser à Stéphane PATRY pour l'organisation). La date retenue est le samedi 6 septembre avec report le 13 en cas de mauvais temps.

Le calendrier des manifestations 2014 auxquelles le SIAV est associé, est annexé au présent compte-rendu.

La séance est levée à 19h45 et la commune de Vers convie le comité à un buffet froid.